

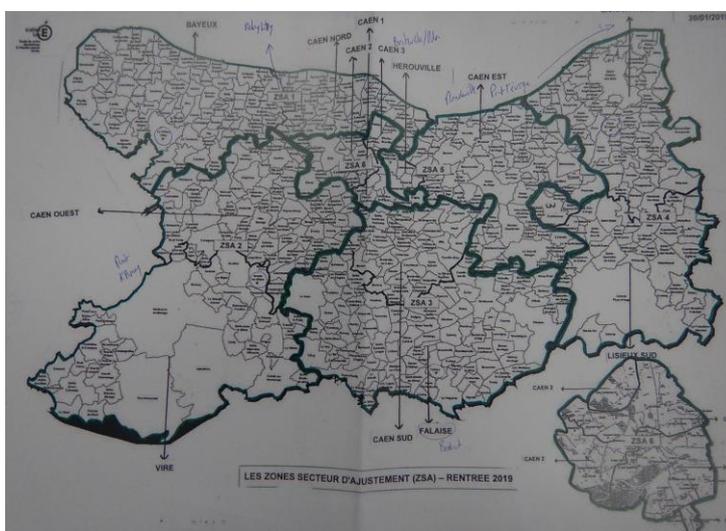
PRESENTATION DU MOUVEMENT 2019 – Calvados – académie de Caen



Nouvelles règles du mouvement

Une seule phase de mouvement, avec une affectation à titre définitif pour tout le monde dès la fin de cette phase.

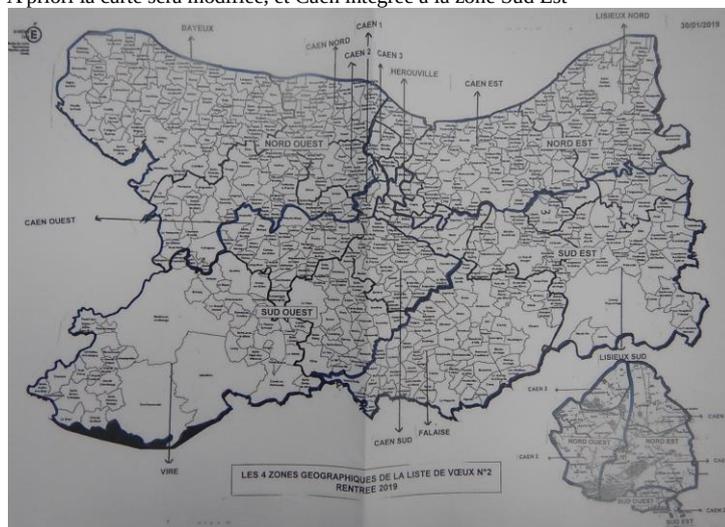
Afin de proposer autant de postes qu'il y a de participants à mobilité obligatoire (= les enseignants n'étant pas à titre définitif sur un poste), des postes de titulaire secteur sont créés correspondant à une division du Calvados en 6 zones de secteur d'ajustement (ZSA). Un enseignant devenant titulaire d'une ZSA obtiendra un poste dans cette zone.



A priori la carte n'aura que des modifications infimes

Pour les enseignants à mobilité obligatoire uniquement, une deuxième liste de vœux sera à saisir obligatoirement. Parmi cette deuxième liste, le Calvados est divisé en 4 zones géographiques et les postes en 3 regroupements de support : postes en classe ordinaire (adjoint élémentaire, adjoint maternelle et titulaire secteur mais pas les directions), postes de remplaçants, et postes en ASH (ulis école, ulis collège, SEGPA/EREA, unité enseignement option D et unité enseignement option C). Les vœux seront une combinaison d'un regroupement de support et d'une zone (par exemple brigade Nord Ouest).

A priori la carte sera modifiée, et Caen intégrée à la zone Sud Est



La date de saisie du mouvement ne change pas (du 13 au 28/04) par contre la tenue de la CAPD – la commission qui valide les résultats – sera plus tardive (20/06).

Il n'y a pas de deuxième mouvement. La phase d'ajustement pour déterminer les postes obtenus dans les ZSA ou sur la deuxième liste de vœux est réalisée par l'administration, sans la présence des syndicats. Ces derniers ne pourront que réagir lors de la CAPD, en fonction des remontées qu'ils auront eu des collègues. Une première phase d'ajustement aura lieu en juin, et pour les collègues titulaires d'une ZSA n'ayant rien, une deuxième phase aura lieu fin août. S'ils n'ont rien ils débiteront brigade et la DSDEN leur recherchera prioritairement un poste fixe dans l'année.

Pour un enseignant qui n'obtiendrait aucun vœu (ni sur sa liste 1 ni sur sa liste 2), l'administration cherchera parmi les postes éventuellement restants, en commençant par la zone Sud Est (qui inclura Caen) et en regardant dans les postes ordinaires, puis les brigades, puis l'ASH. Ensuite elle balayera la zone suivante de la même manière et ainsi de suite. Dans tous les cas, ce poste sera à titre provisoire (c'est la seule exception à la règle de pourvoir un poste définitif à tout le monde).

Nouveaux éléments de barème

L'AGS (ancienneté générale de service) reste le critère principal : 1 an d'ancienneté = 1 point (les PES démarrent avec 0,33 point).

Il existe des priorités légales donnant des majorations de points (enseignant en situation de handicap, enseignant victime d'une fermeture de classe, enseignant justifiant d'un parcours professionnel spécifique et enseignant ayant exercé en REP et établissements spécialisés).

A ces priorités existantes viennent s'ajouter deux nouvelles priorités :

→ le rapprochement de conjoint ou du détenteur de l'autorité parentale conjointe (distance supérieure à 50km entre la résidence administrative de l'enseignant et la résidence professionnelle du conjoint). Valable uniquement sur les trois premiers vœux. Pour les PES, c'est le lieu de stage qui sera pris comme résidence professionnelle.

→ la réitération du même premier vœu, à partir du mouvement 2020. Dans la limite de 4 points maximum.

A égalité de points pour l'attribution d'un vœu, c'est l'AGS qui sera prise en compte pour départager, et s'il y a toujours égalité l'âge le plus élevé (cette règle sera peut-être modifiée, une instruction ministérielle étant attendue).

L'administration a également précisé qu'un enseignant ne peut obtenir en liste 2 un poste qui aurait pu être obtenu en liste 1. Pour faire simple les titulaires d'une ZSA en liste 1 auront leur poste avant l'examen des listes 2.

Les différents postes du mouvement

- Adjoint maternelle (uniquement sur les écoles maternelles).
- Adjoint élémentaire (sur les écoles élémentaires et fusionnées).
- Directeur
- Fractionnés (les décharges de direction notamment)
- AESH (SEGPA, ULIS,...)
- Brigade (= les remplaçants)
- Vœu géographique avec possibilité de spécifier (indiquer une circonscription et un type de poste, par exemple : adjoint élémentaire sur la circo Caen sud, et le logiciel cherchera au moment où votre candidature est examinée s'il y a un poste d'élémentaire disponible dans la circo Caen Sud).
- Les titulaires secteur, sans possibilité de spécifier le lieu ou le type de poste (l'administration a précisé qu'elle tiendra compte des vœux émis sur la liste 1 pour affecter les enseignants sur une ZSA. Par exemple : un enseignant qui aurait mis de nombreux postes de brigade en liste 1 pourrait se retrouver avec un poste de

brigade sur la ZSA dont il est titulaire. Autre exemple : un enseignant qui aurait demandé des vœux autour de Vire en liste 1 pourrait se retrouver davantage au sud de la ZSA 2 qu'au nord, s'il devient titulaire de cette ZSA).

Il existe des postes à profils, mais leur candidature ne passe pas au mouvement et font l'objet d'un entretien (conseillers pédagogiques, dispositif 100 % réussite, ...).

Jusqu'à 40 vœux peuvent être saisis sur la première liste, avec un minimum d'un vœu pour les participants à mobilité obligatoire. De plus, ces derniers doivent au minimum indiquer 6 vœux sur la deuxième liste, parmi les 12 combinaisons possibles : 4 zones géographiques x 3 regroupements de supports (devant une classe, Brigade ou ASH).

Aides au mouvement

La DSDEN proposera une présentation du mouvement le 03/04. En matinée à destination des PES, et l'après-midi pour les autres enseignants à mobilité obligatoire.

Le Se-UNSA se propose d'aider les collègues à réaliser leur liste de vœux :

- Pour les PES, des rendez-vous peuvent être pris et les militants se déplacent à l'ESPE.
- Pour les autres collègues (T1, T2, ...), il est possible de nous contacter par mail au seunsa14@gmail.com puis de convenir ensemble comment vous aider (échange de mails, rendez-vous téléphonique, ...).

Le Se-UNSA peut aussi venir faire une présentation du nouveau mouvement dans les écoles où plusieurs collègues sont concernés.

Enfin, le Se-UNSA propose *Géomouvement*, une application en ligne (**seunsa14.fr**) permettant de visualiser les différentes cartes et postes, avec plusieurs aides : recherche par temps ou distance, connaître le barème qui a été nécessaire pour obtenir un poste ces dernières années, filtres sur les types de poste... L'inscription à l'application est gratuite et ouverte à tous mais certaines fonctions ne sont accessibles qu'aux adhérents.